

BASES WOMEN STARTUP EUROPE AWARDS, ÉDITION SPÉCIALE FUERTEVENTURA

PREMIER. OBJET.

Les **WOMEN STARTUP EUROPE AWARDS, FUERTEVENTURA SPECIAL EDITION** (ci-après, les "Prix"), sont organisés par la Fondation Finnova à travers les Prix Startup Europe, un programme soutenu par la DG Connect de la Commission européenne et promu par Finnova, avec la collaboration de Women For Tech et StartUp Europe Accelerator, et le Cabildo Insular de Fuerteventura à travers le projet AFRIMAC 2, dans le but de sélectionner les meilleurs projets et initiatives d'entreprise et d'innovation, comme indiqué dans le présent règlement.

DEUXIÈME. LES MODALITÉS.

Les prix sont destinés à récompenser les projets innovants en matière d'entrepreneuriat féminin et comportent deux modalités :

AFRIMAC2-100Femmes : une finaliste sera sélectionnée parmi les participantes au PROGRAMME DE FORMATION POUR FEMMES ENTREPRENEURS DU SENEGAL, MAURITANIE, CAP VERT ET FUERTEVENTURA SUR LE LEADERSHIP ET LA GESTION D'ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ 2. 3.2 DU PROJET ACRONYME "AFRIMAC2" (MAC2/2.3d/296), APPROUVÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TERRITORIALE INTERREG V-A ESPAGNE- PORTUGAL MAC (MADEIRA- AZORES-CANARIAS) 2014 - 2020, COFINANCEMENT A 85% PAR DES FONDS FEDER.

Modalité du sommet AFRIMAC2-WomanImpactSummit : 5 finalistes seront sélectionnés parmi le reste des participants.

Les 6 participantes sélectionnées seront annoncées lors de la demi-finale le 9 novembre à l'occasion de l'événement 100 Women to Change West Africa.

Ensuite, le 11 novembre, lors de l'International Woman Impact Summit 2022, aura lieu la finale, au cours de laquelle les projets finalistes seront présentés en ligne et la gagnante des Women StartUp Europe Awards, Fuerteventura Special Edition sera déterminée.

TROISIÈME. LES EXIGENCES DE PARTICIPATION.

AFRIMAC2-100Femme modalité : Toute étudiante du programme de FORMATION DE FEMMES ENTREPRENEURS DU SENEGAL, DE LA MAURITANIE, DU CAP VERT ET DE LA FUERTEVENTURA EN LEADERSHIP ET GESTION D'ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ 2. 3.2 DU PROJET ACRONYME "AFRIMAC2" (MAC2/2.3d/296), APPROUVÉ DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION TERRITORIALE INTERREG V-A ESPAGNE-PORTUGAL MAC (MADEIRA- AZORES- ILES CANARIES) 2014 - 2020, COFINANCEMENT A 85% PAR DES FONDS FEDER.

Modalité du sommet AFRIMAC2-WomanImpactSummit : Toute femme, quel que soit le lieu de son siège social, ayant des startups au stade de l'idée, de la société ou de la mise à l'échelle et souhaitant promouvoir son projet, peut participer aux prix.

Le jury peut exceptionnellement prendre en considération, avec le consentement préalable des parties, des projets ou des initiatives dans l'une des modalités d'attribution établies qui, même s'ils n'ont pas été présentés, ont, à son avis, un mérite suffisant.

QUATRIÈME. PRÉSENTATION DES PROJETS.

Les exigences et la méthode de présentation des projets pour chacune des modalités seront les suivantes :

1. Inscription : La participation sera gratuite et pourra se faire par le biais du formulaire en ligne disponible sur le site <https://100women.afrimac.org/>.
2. Date d'inscription :
 - **AFRIMAC2-100Women** : Les candidatures doivent être soumises avant le 4 novembre 2022 à 23h59.
 - **AFRIMAC2-WomanImpactSummit** : Les candidatures doivent être soumises avant le 30 septembre 2022 à 23 :59 heures.
3. Ils doivent indiquer dans la section prévue à cet effet dans le formulaire d'inscription la modalité à laquelle ils participent.
4. Documentation requise. Afin de compléter l'enregistrement, les documents suivants doivent être fournis
 - a) Une courte présentation vidéo du projet (entre 1 et 2 minutes). Cette vidéo doit être en format horizontal.
 - b) Résumé : où il sera fait référence aux aspects suivants :

- Contexte dans lequel elle est réalisée : pays, ville, entreprise, département, groupe
 - Ou le secteur d'activité, etc.
 - Objectif et portée du projet.
 - La manière dont il est abordé (méthodes et techniques, procédures, comparaison avec des projets existants qui cherchent à résoudre des problèmes similaires, etc.)
 - Brève description des autres sections du rapport.
- c) Rapport de projet : La longueur maximale du rapport est de 5 pages.
- d) Documentation supplémentaire. Toute autre documentation que le participant juge nécessaire pour l'évaluation correcte du projet.

CINQUIÈME. L'ÉVALUATION DES DEMANDES.

Une fois le délai de participation aux prix expiré, l'évaluation des candidatures sera effectuée par un jury indépendant pour chacune des catégories, qui sera composé de différentes personnalités compétentes.

Le jury procédera à la sélection, suivant les critères de rigueur et de qualité énoncés dans la Sixième Base, d'un gagnant, parmi les 6 finalistes préalablement sélectionnés pour la demi-finale, pour la catégorie Women StartUp Europe Awards, Fuerteventura Special Edition, comme stipulé dans la Deuxième Base ci-dessus.

SIXIÈME. CRITÈRES.

Les critères que le jury prendra en compte pour désigner le lauréat des prix sont les suivants :

- Femme d'affaires/entrepreneur :
 - StartUp :
 - Augmentation du potentiel concurrentiel.
 - La viabilité économique.
 - Collaboration public-privé.
 - Évolutivité.
 - La durabilité environnementale :
 - Contribution à la réduction de l'impact écologique.
 - L'innovation :

- Degré d'innovation.
- Caractère perturbateur.
- Originalité.
- Clauses sociales :
 - Promouvoir la présence des femmes dans les entreprises.
 - L'inclusion sociale.
 - Collaboration avec des ONG ou des programmes de formation.
 - Emplois générés (plus de 5 emplois).
- Évaluation par le jury.

SEPTIÈME. PRIX.

Le gagnant du prix recevra un prix commémoratif.

La lauréate des Women StartUp Europe Awards, catégorie Fuerteventura Special Edition, recevra également un **European Acceleration Ticket*** d'une valeur de 5 000 €.

*Le ticket European Acceleration Ticket est un service fourni par les experts de l'accélérateur StartUp Europe, l'accélérateur de classe mondiale de la Fondation Finnova depuis 2011. Ces services comprennent un encadrement pour la rédaction d'une candidature à un programme européen, un soutien des services de communication, un cours de formation sur les fonds européens et un séjour à Bruxelles avec la création d'un agenda de mise en réseau pour faciliter l'accès aux partenaires internationaux.

La cérémonie de remise des prix aura lieu à FUERTEVENTURA, LE 11 NOVEMBRE 2022, lors de l'événement WOMAN IMPACT SUMMIT.

Si aucun des projets présentés par les participants ne répond aux critères de rigueur et de qualité requis pour l'attribution des prix, le jury peut déclarer le prix nul.

HUITIÈME. RÈGLEMENT.

Les prix seront attribués lors des événements mentionnés dans les règles deux et sept.

En acceptant le présent règlement, les participants autorisent la communication publique du nom des entreprises et/ou des personnes gagnantes, ainsi que de leurs projets, tant sur le site <https://100women.afrimac.org/> que sur tout support que l'organisation juge approprié pour faire connaître le concours.

NEUVIÈME.OVENA. GARANTIES.

L'enregistrement des candidatures aux prix implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

De même, l'organisation est autorisée à reproduire, distribuer et communiquer au public les projets soumis, ainsi que leur titre et leur contenu, signés par leurs auteurs, sur tout support de presse, qu'il soit numérique ou imprimé, dans le cadre de la publicité et de l'information sur les Prix.

Le participant est directement responsable du projet soumis, et sera donc exclusivement responsable de toute réclamation qui pourrait être faite par des tiers pour des raisons de propriété intellectuelle et industrielle.

Le participant garantit à l'organisation que les projets soumis aux Prix ne violent pas les droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tiers, c'est-à-dire qu'il en est l'auteur matériel, qu'ils sont originaux et qu'ils n'ont pas été plagés ou usurpés de tiers.

Dans le cas où la personne qui soumet les projets concourant pour l'un des prix est une personne autre que l'auteur, ce dernier garantit qu'il dispose de l'autorisation nécessaire pour le faire et que le ou les auteurs matériels des projets soumis respectent tout ce qui est indiqué dans ce paragraphe.

Dans le cas où le projet participant s'avère être un plagiat d'un autre ou porte atteinte aux droits de tiers et que cela peut être prouvé, son propriétaire sera responsable des dommages causés à l'organisation.

En outre, dans le cas d'un des projets lauréats, il sera tenu de restituer le prix commémoratif des Prix.

L'organisation se réserve le droit de modifier et/ou d'annuler ces règles à tout moment, sans obligation d'indemniser les tiers.